RCS : ST BRIEUC
Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 50003
Numéro SIREN : 301 943 171
Nom ou dénomination : SORECOR

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2020 sous le numéro de dépôt 4109

SORECOR
Société par actions simplifiée
au capital de 81 160 euros
Siège social : Roud Ar Roch - Route de Guingamp
22300 LANNION
RCS SAINT-BRIEUC 301 943 171

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 07 JANVIER 2020

Le 07 janvier 2020,
A 20h00

Les associés de la société SORECOR se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Roud ar Roch - route de Guingamp 22300 LANNION, sur convocation faite par la Présidente.

Sont présents :

- La société **LS AUDIT GESTION**, titulaire de 4 020 actions nominatives ordinaires en pleine propriété, *représentée par Monsieur Olivier LOSQ, cogérant,*
- Monsieur **Olivier LOSQ**, titulaire de 37 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur **Fabien SICARD**, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 4 058 actions sur les 4 058 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier LOSQ, en sa qualité de cogérant de la Société LS AUDIT GESTION, Présidente de la société.

Monsieur Fabien SICARD est désigné comme secrétaire.

Monsieur Daniel CHAMPARNAUD, Commissaire aux Comptes de la Société, est absent et excusé.

Les associés présents possédant la totalité des 4 058 actions sur les 4 058 actions ayant le droit de vote et composant le capital social, le Président constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

OL FS

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Modification de la durée de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier la durée de la société pour la porter de 50 ans à 99 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 5 - Durée

"*La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

AL FS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Société LS AUDIT GESTION
Olivier LOSQ, cogérant

Fabien SICARD
Secrétaire



